



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence d'Arnaud JEAN, 1^{er} adjoint.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 septembre 2018

Présents : Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Christian DUMAS, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Bernard HOUZEAU.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h33

Secrétaire : Magalie PIAT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.18.078 - Convention de servitude pour l'encastrement dans un mur d'un coffret ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée AW n°215 située 13 rue de la Mairie.

Guillaume GUERRÉ expose :

Considérant la demande de convention de servitude pour l'encastrement d'un coffret dans un mur effectuée par la société ENEDIS, sur la parcelle communale cadastrée AW n° 215 située 13 rue de la Mairie.

Considérant que la convention de servitude reconnaît à ENEDIS les droits suivants :

- Etablir si besoin des bornes de repérages,
- Encastrement un coffret et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de deux mètres (longueur de raccordement à l'intérieur du coffret),
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ENEDIS pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment le décret n° 2011-124191-1147 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution (codifié aux articles R554-19 et suivants du Code de l'environnement),
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement,...).

Après présentation en commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces verts » du 12 septembre 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire assurant sa suppléance, à signer l'acte authentique qui sera dressé par l'étude de notaires d'INGRE.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 1^{er} octobre 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 4 octobre 2018

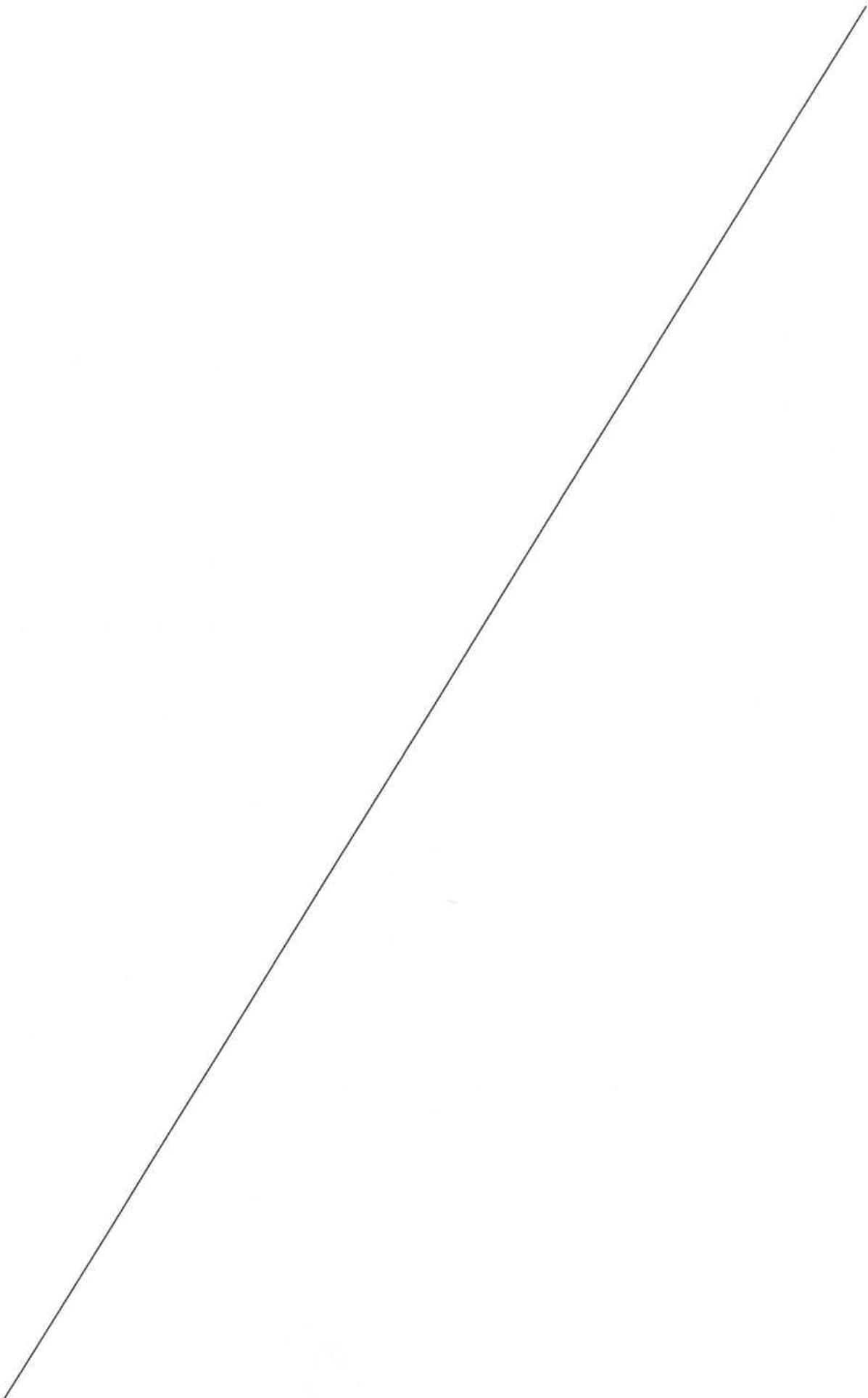
Publication le : 4 octobre 2018

Notification le : 4 octobre 2018



Le Maire

Christian DUMAS.



Acte à classer

DL-18-078

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-10-04T12-02-46.00 (MI212929579)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180925-DL-18-078-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Convention de servitude pour l'encastrement dans
mur d'un coffret ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée
AW N.215 située 13 rue de la Mairie

Date de décision : 25/09/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d'urbanisme
2.1.7. Autres aménagements :

Acte : DL.18.078-ADT-convention servitude pour encastrement dans mur d'un coffret ENEDIS sur parcelle communale cadastrée AW n°215-13 rue mairie.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/10/18 à 12:02

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 04/10/18 à 12:02

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 04/10/18 à 12:08